

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE), sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Emmanuel LAURENT, Madame Geneviève MASSONET et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

EXCUSÉE : Madame Louise MOREAU

ABSENT : Monsieur Frédéric CORBET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Reine DALIBON

Nombre de conseillers

En exercice.....17

Présents.....15

Votants.....15

DCA n°003/2022 - T003 - 7.5.5**Vote des subventions communales pour
l'année 2022**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est rendu compte des demandes de subvention reçues pour l'année 2022. Il est proposé d'attribuer les montants suivants aux associations demandeuses en application des critères d'attribution habituels :

Associations ayant déposé des demandes	Montants proposés
Aide à Domicile pour Tous (ADT)	28,63 euros
ADAR	385,70 euros
ADMR	1 852,40 euros
Entraide Addict 44	60,00 euros
Ligue des Droits de l'Homme	0,00 euro
Les Restaurants du Cœur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Loire-Atlantique)	1 160,00 euros
Les Restaurants du Cœur de VALLONS-DE-L'ERDRE (Maine-et-Loire)	130,00 euros
Le Secours Catholique	220,00 euros
Saint-Vincent-de-Paul	410,00 euros
La Croix-Rouge	190,00 euros
SOS Urgence Garde d'Enfants	0,00 euro
Rêves de clown	50,00 euros
ADAPEI 44	375,00 euros
AFM Téléthon	50,00 euros
APF France handicap	575,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **STATUE** sur chaque demande de subvention ;
- **FIXE** comme indiqué dans le tableau ci-dessus le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2022.

Décision d'afficher le 07 avril 2022

**Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU**



Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
ID : 044-200078079-20220330-DCA003_2022-DE